



Le 25 janvier 2025

L'urgence de changer de braquet dans les politiques de santé

87 hôpitaux avaient déclenché un plan blanc au 10 janvier, d'autres depuis ont fait de même. Il s'agit là d'un dispositif exceptionnel, permettant en cas de catastrophe d'annuler tous soins programmés et de faire revenir du personnel. Or il n'y a eu ni attentat, ni tremblement de terre, simplement une épidémie de grippe saisonnière un peu plus forte que ces dernières années ! Ces suppressions d'activité programmées à répétition favorisent le report sur l'hospitalisation privée pour ceux qui peuvent se permettre les dépassements d'honoraires et autres faux frais. D'après les chiffres officiels, le volume d'activité de l'hospitalisation privée est supérieur de 15,8 % à son niveau de 2019, tandis que celui du secteur public est inférieur de 5 % !

La « régulation » des urgences s'étend dans la plupart des hôpitaux : il faut appeler le 15, parfois de la porte même de l'hôpital, pour être accepté ou pas et cette obligation de sésame s'étend même à des maisons médicales de garde. Que la régulation aide la population à s'adresser au bon endroit est une chose, que les portes soient fermées en est une autre, mettant en danger celles et ceux qui dans le désarroi, ne savent se faire comprendre. Ce n'est pas seulement la Coordination qui dénonce ce danger, mais aussi des professionnels comme le Dr Wargon, chef du service des urgences de Saint Denis (93) et le Pr Casalino : « La filtration par la fermeture des services d'urgence est une fausse bonne idée, qui met en danger les patients les plus précaires et les plus fragiles. »

Cette régulation, dangereuse, est en plus absurde : les services d'urgence ne sont pas débordés par des patients qui auraient pu éventuellement consulter ailleurs, mais par ceux qui doivent être hospitalisés et restent des heures, des nuits sur des brancards, faute de place dans les services.

Il y a urgence, urgence de moyens financiers, urgence de formation !

Le déficit cumulé des hôpitaux publics s'aggrave, annoncé à 3,5Md € pour 2024. Ce n'est pas la minime augmentation de l'ONDAM annoncée par le premier Ministre qui va donner aux hôpitaux publics les moyens de répondre aux besoins : il faudrait 10 % !

Il faut former des professionnels en nombre : des aides soignant.e.s, des infirmier.e.s, des manipulateur.trice.s radio ... les salarier pendant leurs études en échange d'un engagement de service public tout en veillant à garder les professionnels actuellement en poste en leur rendant ce à quoi ils aspirent : travailler pour soigner, pas pour la rentabilité ! Les facultés de médecine doivent avoir les moyens financiers pour former beaucoup plus de médecins, des études qu'il faut démocratiser. Arrêtons de vider les hôpitaux de leurs spécialistes au profit du secteur privé. C'est possible en allant vers l'égalisation des conditions de revenus entre le public et le privé et entre spécialités et en généralisant l'obligation de permanence des soins.



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant - 45120 Chalette sur Loing - Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landass@sf.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook Mastodon Bluesky

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org